

Parc du château dans le centre (Wemmel)



Figure 144 – Localisation des mesures projetées dans le Parc du château

Aménagements paysagers dans la partie ouest du Parc du château – 1.3.1

Les mesures proposées sont présentées de manière schématique à la Figure 2 Figure 45.



Figure 245 – Vue aérienne du projet conceptuel de réaménagement du Parc du château

La liste non limitative suivante de mesures peut en être distillée:

N°	Description
1	Réduction de gabarit et désimperméabilisation (pose de dalles gazon) = fraisage, nouvelle couche d'asphalte + asphalte coloré dans l'avenue Follet



PLAN DE RÉNOVATION RURALE 'GROENE NOORDRAND'

2	Renouvellement de la structure des sentiers du parc (revêtement semi-imperméable, par ex. gravier de gazon)
3	Aménagement d'une drève en tant qu'axe visuel donnant sur la maison communale
4	Aménagement d'une pelouse pour les événements
5	Raccord des nouveaux sentiers aux structures existantes (3 portails + liaison (désimperméabilisation) entre l'école et le parc passant par le parking)
6	Aménagement de jeux naturels avec tour de jeu, escalier vers le dessableur du Reek, etc.
7	Petits aménagements au niveau de l'étang (caillebotis)
8	Aménagement du wadi ou oued (fossé de drainage) en amont de l'étang (si le ruisseau n'est pas ouvert)
10	Mise à ciel ouvert de la liaison vers l'étang organique qui remplace le dessableur → étang du parc (y compris le pertuis sous l'avenue Follet, les murets)
11	Suppression du parking (en direction du fossé de drainage)
12	Réaménagement de l'esplanade du château
13	Mobilier
14	Aménagement éventuel du triangle perdu au sud de l'avenue du Maalbeek
15	Aménagement du dessableur du ruisseau Reek (voir plus loin)

Tableau 148 – Liste indicative et non limitative des mesures projetées dans le parc du château de Wemmel

Le projet de réaménagement de la partie ouest du parc du château de Wemmel inclut diverses interventions visant à optimiser et à embellir l'espace.

Parmi les aspects cruciaux du projet figurent notamment la réduction de gabarit et la désimperméabilisation de l'avenue Dr. H. Follet afin de refaire du parc un ensemble paysager d'un seul tenant. Actuellement, cette avenue scinde le parc en une partie est et une partie ouest, et cette intervention permettra de rétablir la liaison entre les deux parties. Il sera pour ce faire recouru à la pose de dalles gazon et d'une nouvelle couche d'asphalte, y compris de l'asphalte coloré pour l'attrait visuel.

Les sentiers du parc seront par ailleurs reliés aux structures existantes du domaine public, dont trois portails et une liaison entre l'école et le parc passant par le parking, de manière à créer une transition fluide entre le parc du château et les espaces publics environnants.

La pelouse destinée à accueillir les événements sera maintenue afin de continuer à faciliter les activités et rassemblements divers.

Des aires de jeux naturelles seront créées, y compris une tour de jeu, un escalier menant au dessableur du ruisseau Reek (voir les aménagements paysagers du dessableur du Reek) et d'autres éléments de jeu facilitant l'interaction avec la nature.

Des adaptations mineures seront réalisées à hauteur de l'étang, dont l'ajout d'un caillebotis, tandis qu'un wadi ou oued (fossé de drainage) sera aménagé si le ruisseau n'est pas remis à ciel ouvert, afin de faciliter l'évacuation des eaux et l'infiltration naturelle.

////////////////////////////////////

Une liaison sera réalisée entre l'étang organique ou le ruisseau serpentant projeté (voir les aménagements paysagers du dessableur du Reek) et l'étang existant du parc, y compris l'aménagement d'un pertuis sous l'avenue Follet et de murets pour la création d'une transition naturelle.

Des emplacements de stationnement seront supprimés en direction du fossé de drainage afin d'optimiser l'espace, tandis que l'esplanade du château sera réaménagée afin d'en améliorer l'accessibilité et de lui conférer davantage de cachet.

Du mobilier adéquat sera installé pour créer des aires récréatives et de repos, et des possibilités d'aménagement sont recherchées pour le triangle perdu situé entre le Kam, l'avenue du Maalbeek et le Kaasmarkt, afin de pouvoir exploiter cet espace.

Ce projet vise un réaménagement harmonieux et fonctionnel de la partie ouest du parc du château de Wemmel, en tenant compte de l'esthétique, de l'accessibilité, du patrimoine, du climat et de la durabilité.

Détail des aménagements paysagers du dessableur du Reek en tant qu'élément du parc du château.



Les interventions partielles proposées sont présentées à la [Figure 3](#) [Figure 46](#).

heeft opmaak toegepast: Lettertype: (Standaard)
+Hoofdttekst (Calibri), 11 pt

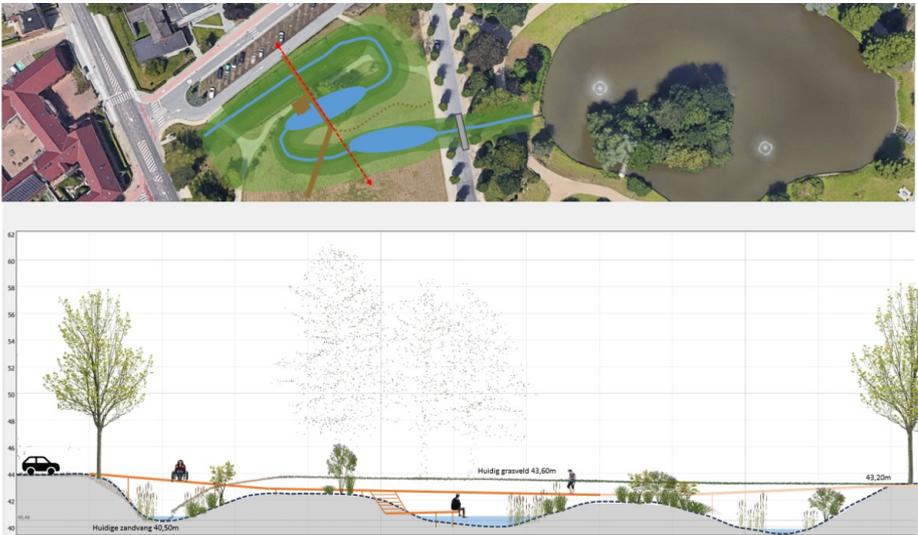


Figure 346 – Vue aérienne du détail du projet conceptuel de l'ouverture du Reek & coupe transversale

La liste non limitative suivante de mesures peut en être distillée:

////////////////////////////////////

N°	Description
1	Travaux de terrassement, y compris travaux de démolition
2	Pontons
3	Escaliers d'accès
4	Caillebotis
5	Aménagements hydromorphologiques lors des travaux de terrassement
6	Travaux d'abattage
7	Mobilier du parc, y compris les panneaux d'information
8	Plantations

Tableau 249 – Liste indicative et non limitative des mesures projetées dans le parc du château de Wemmel

Les mesures sont décrites plus en détail ci-après.

Un fossé tampon a récemment été aménagé (sur le Reekbeek) le long de la rue de stationnement de la maison communale (rue du Presbytère). Le constat est que ce fossé tampon ne remplit pas son rôle de manière optimale et ne contribue pas à la qualité de la perception du parc. Le fossé tampon renferme pourtant un potentiel en termes d'enrichissement écologique et d'amélioration de la qualité paysagère. Dans l'optique de la durabilité et de la biodiversité, nous souhaitons donc aménager ce fossé tampon de manière à ce qu'il apporte une valeur ajoutée sur le plan de l'écologie et de la perception.

Une première possibilité d'aménagement consisterait à transformer le fossé tampon en un ruisseau plus naturel et formant davantage de méandres, s'inspirant d'exemples comme celui de l'Amelvonnebeek au Jardin Botanique de Meise. Faire serpenter le fossé permettra de créer un système aquatique plus varié et plus naturel bénéfique pour diverses espèces végétales et animales. La création de zones peu profondes, de mares et de rapides contribuera à la diversité des habitats et renforcera la valeur écologique de la zone. De plus, ces aménagements ajoutent à la perception de l'esthétique du paysage et offrent des possibilités récréatives et éducatives.

Une autre option d'aménagement consisterait à transformer le fossé tampon en un étang tampon écologique flanqué d'une zone éducative. Cet étang pourra alors servir de système naturel de collecte et d'épuration des eaux en recueillant le trop-plein des eaux pluviales pour les épurer grâce aux processus naturels de l'étang. Autour de l'étang, on pourra alors aménager une zone éducative avec des panneaux d'information, des postes d'observation et des possibilités d'éducation à la nature. Les visiteurs pourront en apprendre davantage sur la flore et la faune locales, l'importance de la gestion des eaux et le rôle des systèmes écologiques dans le paysage urbain.

Opter pour l'une de ces possibilités d'aménagement permettra non seulement de renforcer la valeur écologique de la zone, mais aussi d'améliorer la qualité paysagère et de créer un environnement attrayant et fonctionnel tant pour l'homme que pour la nature.

Examen de la possibilité de dériver le Maalbeek vers l'étang – complément au point 1.3.1

La remise à ciel ouvert du Maalbeek en amont du Parc du château semble réalisable selon une première étude menée sur la base des données disponibles (voir [Figure 4](#) ~~Figure 47~~).



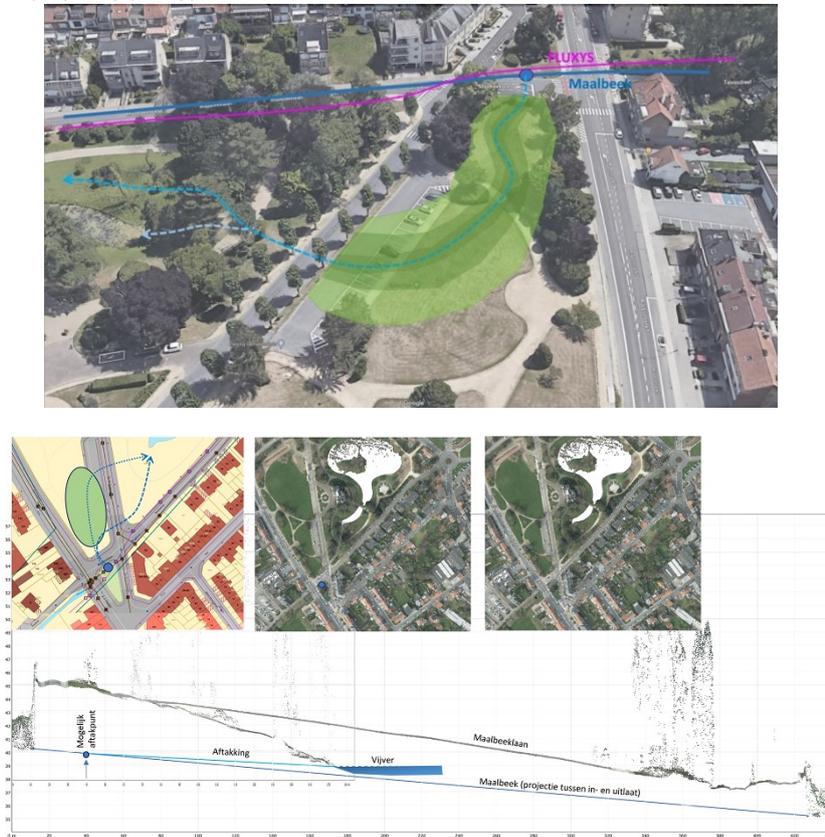


Figure 447 – Coupe longitudinale du parc avec étude préliminaire des dénivelés

Une étude de faisabilité technique complémentaire (contrôle des niveaux ainsi que de tous les impétrants (les conduites d'utilité publique) est nécessaire pour passer à une éventuelle réalisation en phase 2 de ce plan de rénovation rurale, et l'on examinera avec les partenaires comment cette étude peut être financée. Cette étude décrira la réelle faisabilité du projet ainsi que ses coûts et ses avantages.

Cette nouvelle étude portera sur la dérivation d'une partie des eaux du Maalbeek sous l'avenue du Maalbeek et leur raccordement à l'extrémité sud de l'étang classé du parc du château de Wemmel, qui constitue l'ancien tracé ouvert du Maalbeek à travers le parc. De plus, il sera tenu compte dans cette étude du raccordement existant du déversoir aval de l'étang sur la canalisation existante du Maalbeek. L'étude comportera une analyse approfondie de l'écoulement existant des eaux, une évaluation de l'impact écologique, la faisabilité technique, une estimation des coûts, une analyse des risques ainsi que les aspects juridiques et réglementaires, sans oublier l'aspect de la gestion des parties prenantes. L'objectif de cette étude est de déterminer si le projet est réalisable, se justifie d'un point de vue écologique et est faisable d'un point de vue économique.

4.2.1.1 Etang Ronkel et alentours (vallée de la Molenbeek)

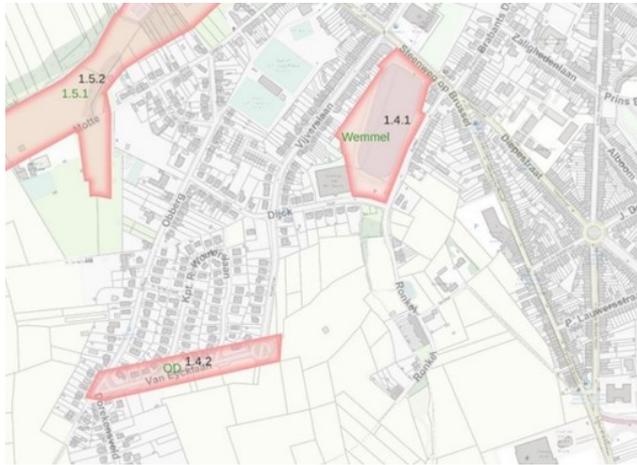


Figure 548 – Localisation des mesures projetées pour l'étang Ronkel et ses alentours

Aménagements paysagers et écologiques de l'étang Balkaen – 1.4.1

Les mesures proposées sont présentées à la Figure 649.



Figure 649 – Projet conceptuel

La liste non limitative suivante de mesures peut en être distillée:



PLAN DE RÉNOVATION RURALE 'GROENE NOORDRAND'

N°	Description
1	Pose de terre pour les berges inondées (sous eau) et les nouvelles berges
2	Excavation d'une zone écologique plus profonde au centre de l'étang
3	Adoucissement de la pente de la berge existante
4	Mobilier: caillebotis, panneaux d'information, bancs, ...
5	Dalles gazon pour le parking (investissement communal)
6	Ensemencement et renforcement des berges naturelles et berges inondées
7	Aménagement d'une piste finlandaise
7	Aménagement d'un sentier de promenade
8	Suppression du sentier de promenade existant
9	Aménagement de la zone d'accès au hall des sports
10	Aménagement de wadi's ou oueds (fossés de drainage)
11	Abattage pour la création de l'axe visuel
12	Reboisement, haies, arbres
13	Ecran de végétation
14	Evacuation de la vase (analyse dans le cadre du poste d'étude du budget pour l'aménagement rural)
15	Mesures projetées pour le ruisseau
16	Vidange de l'étang par le club de pêche

Tableau 320 – Liste indicative et non limitative des mesures projetées pour l'étang Ronkel

L'étang était jusqu'ici utilisé comme un étang classique pour la pêche de la carpe, ce qui limitait considérablement son potentiel écologique et paysager. Le club de pêche de Wemmel va cesser ses activités¹ dans cet étang en raison du braconnage incessant, ce qui offre une opportunité unique d'aménager à cet endroit un étang plus naturel.

Des berges naturelles seront aménagées étant donné que les berges jouent un rôle crucial dans la gestion des eaux. Composantes à part entière du système aquatique, les berges forment un habitat pour les plantes et les animaux vivant dans l'eau et aux abords. Les berges protègent aussi le cours d'eau de la pollution. Les berges permettent de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'eau et aident ainsi à atteindre la situation préconisée par la directive-cadre sur l'eau. Les berges sont donc l'un des instruments de la politique intégrée de l'eau. Le reste du parc de l'étang sera inclus dans le projet avec notamment l'aménagement d'une piste finlandaise.

La possibilité d'autoriser à nouveau la pêche dans cet étang pourra être examinée plus avant lors de l'élaboration des plans dans le cadre de la phase de la conception technique.

L'aménagement d'un parking à côté du hall des sports relève en principe du projet du hall des sports. Une harmonisation entre ce projet et la poursuite de l'élaboration de ces mesures s'impose.

Mesures de désimperméabilisation – 1.4.2

¹ VRT nieuws 30/05/2023



Figure 750 – Localisation des mesures de désimperméabilisation

Les mesures proposées sont présentées à la Figure 851.

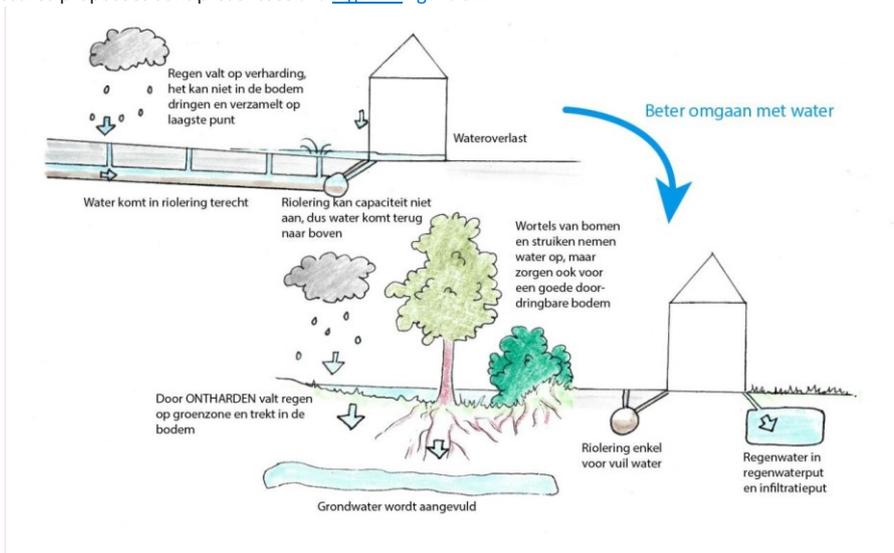


Figure 851 – Schéma général des principes de désimperméabilisation dans une zone de recherche

La liste non limitative suivante de mesures peut en être distillée:

N°	Description
1	Retrait de l'asphaltage
2	Remblaiement
3	Plantations
4	Aménagements paysagers

Tableau 424 – Liste indicative et non limitative des mesures de désimperméabilisation

Met opmerkingen [RB1]: Het schema moet nog vertaald worden

PLAN DE RÉNOVATION RURALE 'GROENE NOORDRAND'

Dans de grandes parties de la Flandre, le sol a été affecté par une augmentation prolongée et systématique des surfaces (semi-)imperméabilisées qui a considérablement réduit sa capacité à absorber l'eau. Cela engendre une accélération de l'écoulement des eaux, ce qui est à son tour susceptible de provoquer des inondations sur les parcelles adjacentes. De plus, l'équilibre hydrique s'en trouve perturbé et les réserves d'eau souterraine ne sont pas reconstituées de manière adéquate.

Pour remédier à cette problématique, nous examinons quels éléments de voirie faisant partie du domaine public pourraient être désempierrés en concertation avec la commune: le Dorekensveld, l'Obbergen-Dorekensveld et l'avenue Van Eyck-avenue des Etangs. Une zone de recherche plus vaste sera cependant explorée afin d'identifier d'autres lieux pouvant être désempierrés.

L'infrastructure du réseau routier est connue pour être l'une des principales causes de l'empierrement excessif, et le réseau routier flamand offre de par son étendue et sa densité d'énormes opportunités de désempierrement.

Cette mesure cadre parfaitement dans le 'Blue Deal' et dans la mise en œuvre permanente du 'Vlaams Klimaataadptatieplan', le plan flamand d'adaptation climatique. Pour cette raison, ces travaux sont dispensés de permis depuis le 1^{er} janvier 2023.

4.2.1.2 Désempierrement et restauration de la nature dans la vallée du Maalbeek aux abords de La Motte (Wemmel)

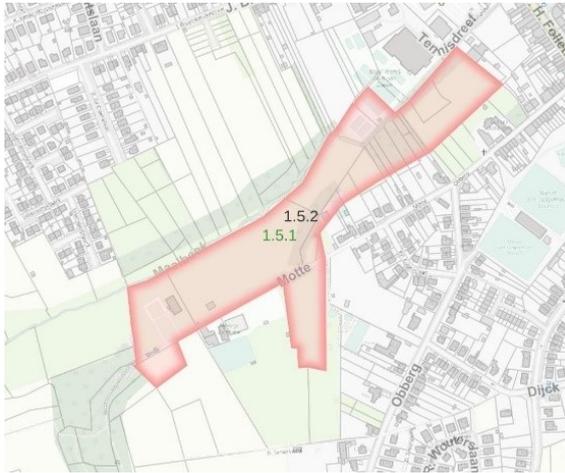


Figure 952 – Localisation des mesures projetées dans la vallée du Maalbeek

Acquisition (instrument de rénovation rurale) – 1.5.1

Les terrains entourant le Manège de La Motte et situés entre le Bois ludique/la frontière avec la commune de Asse et le centre de Wemmel formeront une zone de recherche prioritaire pour l'acquisition à l'amiable de terrains en vue du désempierrement et de la restauration de la vallée.

Restauration de la vallée – 1.5.2

Les mesures proposées sont présentées à la [Figure 10](#)~~Figure 53~~.

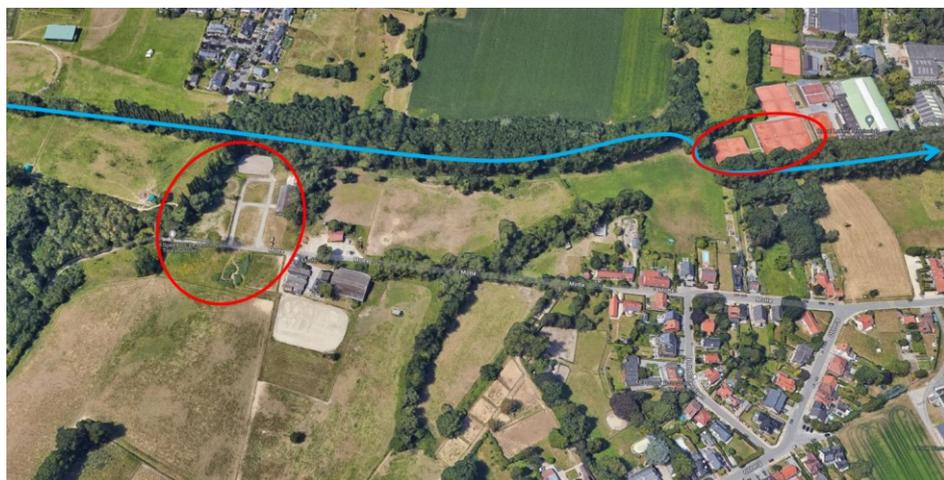


Figure 1053 – Potentiel indicatif de désempièrrement et de restauration dans le cadre de l'affectation écologique aux abords de La Motte

La liste non limitative suivante de mesures peut en être distillée:

N°	Description (liste non limitative)
1	Excavations en vue de la restauration de la nature sur les berges du ruisseau, ...
2	Retrait de l'asphalte (désempièrrement)
3	Déblaiement et nettoyage (pâturage pour chevaux)
4	Plantation de petits éléments paysagers ligneux
5	Aménagement d'un sentier multifonctionnel
6	Passerelle reliant la Motte de Wemmel et le parc Uilenspiegel
7	Passerelle reliant le tennis et l'Obberg

Tableau 522 – Liste indicative et non limitative des mesures projetées en vue de la restauration de la vallée (abords de La Motte)

La vallée comprise entre la frontière avec la commune de Asse et le centre de Wemmel a connu une histoire mouvementée. De nombreuses parties de la vallée ont été remblayées, parfois en tant que décharges, et empièrées. L'ancienne scierie sise en zone naturelle a été transformée en manège, la drève du Tennis est bordée depuis des décennies de courts de tennis situés hors zone pour lesquels une solution doit être trouvée, etc.

L'objectif est de restaurer sur les parcelles situées le long du Maalbeek une nature humide, en prêtant une attention particulière aux abords de l'ancienne scierie. Cette zone sera désempièrée et la nature humide y sera restaurée afin de permettre l'emmagasinement des eaux en excès. La jonchère existante sera par ailleurs étendue, tandis que les contours de la Motte de Wemmel seront adoucis en étendant la lisière du bois et en aménageant une zone de transition. La zone boisée sera prolongée au nord du ruisseau, ce qui renforcera considérablement la liaison écologique du Maalbeek.



PLAN DE RÉNOVATION RURALE 'GROENE NOORDRAND'

La zone boisée bordant le ruisseau, les prairies humides et les broussailles humides seront étendues dans le cadre du réaménagement de la zone.

L'alternance entre des zones boisées riches en espèces différentes et des prairies fleuries profitera résolument à la biodiversité de la zone. De plus, les éléments paysagers caractéristiques autour du manège seront restaurés et renforcés, ce qui contribuera au maintien des caractéristiques paysagères des alentours.

Une collaboration étroite avec la commune sera mise en place pour ces travaux.

Les deux passerelles enjambant le Maalbeek à Grimbergen serviront respectivement de liaison entre la Motte de Wemmel et le parc Uilenspiegel et de liaison entre le tennis et Hof ten Obbergen. Les passerelles seront conçues et construites dans le style de la société flamande de l'environnement VLM, qui est axé sur la fonctionnalité, la durabilité et l'intégration avec l'environnement. Il sera tenu compte pour ce faire des flux de circulation et de facteurs environnementaux comme l'aménagement paysager et l'écologie. L'aménagement de ces passerelles améliorera la connectivité entre les différentes zones, ce qui profitera à la mobilité et à l'accessibilité à Grimbergen. Ces aménagements créeront aussi des possibilités récréatives et inciteront le public à profiter de la nature aux abords du Maalbeek.

